

## Le gouvernement pose les bases de la réforme de la fonction publique

Marylise Lebranchu, a présenté, le 9 décembre, les pistes du gouvernement pour réformer la fonction publique. Elles prévoient le maintien du statut des fonctionnaires, un possible rapprochement des rémunérations indemnitaires et indiciaires, la fluidification des parcours professionnels et la constitution de cadres interfonctions publiques....

La ministre des fonctionnaires, Marylise Lebranchu, a présenté aux organisations syndicales, lundi 9 décembre après-midi, les premières pistes retenues par le gouvernement pour réformer la fonction publique. Des orientations en partie basées sur les préconisations du rapport remis début novembre par le conseiller d'État Bernard Pêcheur au Premier ministre, Jean-Marc Ayrault

Que conclure de ces "premières" ? Que la route sera longue tant les sujets paraissent complexes. Peut-être faudra-t-il au gouvernement fixer plus précisément le cap au début de l'année 2014, pourquoi pas via une intervention du Premier ministre, relativement discret depuis plusieurs mois sur les sujets liés à la fonction publique.

Maintenir le statut. Marylise Lebranchu l'affirme : "Le statut général des fonctionnaires est porteur de valeurs et n'a pas à être remis en cause dans ses fondements. Il est adaptable à la modernisation de l'action publique et à la modernisation de la fonction publique elle-même." Le rapport sur l'avenir de la fonction publique remis début novembre soulignait la "pertinence" du statut et la nécessité de le préserver. Un constat partagé par l'ensemble des organisations syndicales, mais qui ne fait pas l'unanimité dans les rangs parlementaires de droite. L'ancien ministre du Travail Xavier Bertrand s'est prononcé, le 8 décembre, pour un système où "celui qui rentrera dans la fonction publique n'aura pas forcément l'emploi à vie".

La méthode. La négociation portera sur les trois versants de la fonction publique et sa mise en œuvre s'étalera sur plusieurs années. "Les décisions seront lissées [pour que les agents puissent] continuer à travailler dans de bonnes conditions", a indiqué Marylise Lebranchu. Un accord de méthode sera signé avec les syndicats en février. "Nous avons ouvert aujourd'hui une phase de concertation avec les organisations syndicales qui va durer jusqu'au mois de février pour trouver quels sont les points qu'on met sur la table et comment on ordonne [ce] travail de titan", a-t-elle insisté. Certaines dispositions pourraient figurer dans le texte parlementaire portant sur la déontologie, le droit et les obligations des fonctionnaires qui sera étudié au printemps prochain au Parlement.

Les rémunérations. La ministre de la Fonction publique veut travailler sur un texte qui permettra notamment de restaurer des espaces indiciaires entre les différents niveaux hiérarchiques et à l'intérieur même de chaque niveau. Quid de la rémunération indemnitaire, en constante progression dans la rémunération globale des agents ? "Voilà un sujet sur lequel on part de loin!" a observé Marylise Lebranchu. Elle souhaite étudier la manière dont une partie de l'indemnitaire pourrait "rentrer" dans l'indiciaire et arrêter ainsi "un empilement qui crée de la distance entre les ministères et entre les fonctions publiques".

**Parcours professionnels.** Le gouvernement veut simplifier et fluidifier la gestion de la fonction publique. "Il faut renforcer [son] unité, a précisé Marylise Lebranchu, en instaurant des cadres professionnels et des statuts communs aux trois versants." Et de regretter qu'"aujourd'hui, les fonctions publiques se parlent de moins en moins". Le gouvernement reprendrait là une préconisation du rapport Pêcheur, qui suggérait de constituer des cadres professionnels transfonctions publiques. Une disposition qui inquiète les organisations [visionner le débat "Il faut préserver le statut des fonctionnaires"].

Catégories A, B, C... "Non, je ne pense pas qu'on s'achemine vers la suppression des catégories, mais vers une autre lecture, a estimé la ministre. Quand, dans notre vocabulaire, on parle de C, B, A, A +, A ++, c'est que quelque chose ne fonctionne pas. Quand vous êtes en bas de la catégorie B, vous êtes dépassé par le haut du C. Il faut donner plus de lisibilité."

Point d'indice ? Interrogé sur le maintien du gel du point d'indice, au frigidaire depuis l'été 2010, Marylise Lebranchu a éludé : "À cette heure-ci et compte tenu du projet de loi de finances, je n'ai pas de mandat... Mais c'est vrai que quatre ans de gel, cela va faire beaucoup. On verra si on peut avancer ou pas."

À la sortie de leurs échanges avec la ministre, les organisations syndicales indiquaient n'avoir pas obtenu beaucoup de précisions sur les évolutions à venir. Rien de nouveau sous le soleil, glissait un syndicaliste, visiblement toujours dans l'attente des changements annoncés.

## Le jour de carence aurait fait chuter l'absentéisme de 40 % en 2012

Le nombre d'arrêts pour raisons de santé des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers a chuté en 2012, indique une étude\* rendue publique le 9 décembre par les assurances Sofaxis, qui y voient un effet du jour de carence. Une conclusion nuancée par la ministre Marylise Lebranchu, qui a pointé du doigt l'intérêt de l'assureur.

À quelques jours de sa suppression par l'Assemblée nationale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le jour de carence des fonctionnaires refait parler de lui avec la parution, le 9 décembre, d'une étude des assurances Sofaxis *[cliquez ici pour lire l'étude concernant le secteur hospitalier, et ici pour les collectivités locales]*. Elle relève, pour la première fois depuis six ans, une chute du nombre d'arrêts maladie d'une journée des agents publics en 2012:-41% dans les hôpitaux et -43,2% dans la territoriale.

"La mise en application d'un jour de carence en maladie ordinaire explique probablement ce phénomène", analyse dans un communiqué Pierre Souchon, directeur adjoint du groupe d'assurances, faisant référence à la mesure adoptée par le gouvernement Fillon fin 2011. Jugé "injuste, inutile, inefficace et humiliant", ce dispositif a finalement été abrogé par l'Assemblée au sein du projet de loi de finances 2014 dans une ambiance survoltée [cliquez ici pour lire notre article "La suppression du jour de carence agite l'Assemblée" ]

Invitée à réagir à l'étude, la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a relevé que celle-ci avait été faite par des assureurs. "Qui avait le plus intérêt à ce qu'on ne supprimât point le jour de carence ou à ce qu'on l'augmente?" s'est-elle interrogée, ajoutant qu'un certain nombre de négociations avaient commencé avec les employeurs publics pour mettre en place un système de prévoyance".

## Des arrêts de plus en plus longs

Soulignant faire "confiance aux fonctionnaires", la ministre a aussi relevé que "le nombre d'arrêts maladie plus longs a augmenté", notant que "ce n'est pas forcément moins d'arrêts de travail, mais peut-être plus d'arrêts plus longs". De fait, si entre 2011 et 2012, les agents territoriaux et hospitaliers ont été moins nombreux à s'arrêter et moins souvent, en revanche les durées d'arrêt s'allongent, selon Sofaxis.

Depuis 2007, la durée des arrêts de travail a augmenté de 16 % dans la fonction publique territoriale et de 10 % dans la fonction publique hospitalière. Cette forte hausse est due en particulier aux accidents du travail et maladies professionnelles (+ 42 % en six ans chez les agents territoriaux, + 29 % chez les agents hospitaliers).

L'étude de Sofaxis a évalué le coût moyen des absences pour raisons de santé : il est en moyenne de 1 800 euros pour un agent territorial et de 3 000 euros pour un agent hospitalier. Elle relève aussi que les absences sont plus fréquentes dans les collectivités de plus de 150 agents par rapport à celles de moins de 10 agents. À l'inverse, ce sont dans les établissements hospitaliers les plus petits (moins de 100 agents) que l'on recense le plus d'arrêts.

\* L'étude a été effectuée auprès d'échantillons de 350 200 agents territoriaux répartis dans 18 330 collectivités et de 116 000 agents hospitaliers répartis dans 880 établissements de santé.

## Les chiffres clés de l'étude (période 2011-2012)

Dans la fonction publique hospitalière :

Arrêts d'un jour : - 41 %

Taux d'absentéisme : entre 10,7 % et 13,7 % selon l'effectif de l'établissement

Durée des arrêts : + 10 %

Coût moyen par agent employé: 3 000 euros

Dans la fonction publique territoriale :

Arrêts d'un jour : - 43,2 %

Taux d'absentéisme : entre 6,8 % et 9,1 %

Durée des arrêts : + 16 %

Coût moyen par agent employé : 1 800 euros

